

ENCORE LE RELATIF DE LIAISON : REMARQUES DIACHRONIQUES

C'est en deux sens différents que le titre de cette communication fait allusion à la diachronie. D'une part, j'ai l'intention de m'intéresser à l'histoire de la reconnaissance et de l'explication du phénomène connu sous le nom de *Relatif de liaison*. Par ailleurs, je voudrais observer, d'ailleurs très partiellement, l'évolution des pratiques des auteurs latins en ce domaine.

Sur le premier point, sauf erreur, on ne trouve rien dans les grammairiens latins de l'Antiquité. Pour autant que j'ai pu voir, il en va de même pour Jean Despautère dans ses *Commentarii grammatici* de 1537, ainsi que pour les *De Institutione grammatica libri tres* d'Alvarez, que j'ai consultés dans la réédition de 1599.

Il faut attendre Arnauld et Lancelot, non dans leur *Nouvelle méthode pour apprendre facilement le latin*, mais dans leur *Grammaire générale et raisonnée*¹ pour trouver, sur le relatif, tout un exposé dont certains éléments sont présentés comme nouveaux et originaux par les auteurs et où l'on trouve une première forme de la théorie sous examen.

En son chapitre IX (pages 66 à 79), intitulé *Du pronom appelé Relatif*, la *GGR* signale d'abord que le pronom relatif a un trait commun avec tous les pronoms et deux traits qui lui sont propres. Comme tous les pronoms, le relatif « se met au lieu du nom, et plus généralement même que tous les autres pronoms : se mettant pour toutes les personnes. *Moi qui suis chrétien ...* ». Le premier trait propre est d'avoir rapport à un antécédent. Quant à la seconde particularité, dont il est dit que c'est une particularité « que je ne sache point avoir encore été remarquée par personne », c'est « que la proposition dans laquelle il entre (qu'on peut appeler *incidente*) peut faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeler principale ». On verra par la suite que la *GGR* interprète cette

1. Première impression en 1660 ; dans la suite de cette communication, elle sera désignée par le sigle *GGR* ; pour la facilité je modernise l'orthographe dans les citations que j'en fais.

particularité comme étant ce que l'on appelle maintenant une coordination et non comme une subordination. On sait, en effet, que la *GGR* exclut le second de ces mécanismes syntaxiques ².

Partant de la distinction qu'elle a faite des deux fonctions du relatif (comme pronom et comme union d'une proposition avec une autre), la *GGR* en répartit les emplois en trois classes :

La première où le relatif est visiblement pour une conjonction et un pronom démonstratif. La seconde, où il ne tient lieu que de conjonction. Et la troisième, où il tient lieu de démonstratif, et n'a plus rien de conjonction (p. 72).

La première correspond à l'usage habituel du relatif, mais il convient d'être attentif à la manière dont la *GGR* l'explicite. Elle le fait à la p. 72, en ces termes :

Le relatif tient lieu de conjonction et de démonstratif, lorsque Tite-Live, par exemple, a dit parlant de Junius Brutus *Is quum primores ciuitatis in quibus fratrem suum ab auunculo interfectum audisset*. Car il est visible que *in quibus* est là pour *et in his*. De sorte que la raison est claire et intelligible si on la réduit ainsi *Quum primores ciuitatis et in his fratrem suum interfectum audisset*. Au lieu que sans ce principe on ne peut presque la résoudre.

L'emploi de *et* montre clairement que, pour la *GGR*, le relatif fonctionne ici à la fois comme pronom et comme ce que nous appelons une conjonction de coordination.

La seconde classe a son équivalent dans un usage de la langue hébraïque, mais la *GGR* (p. 74) dit que cet usage se rencontre aussi chez les auteurs classiques, par exemple chez Tite-Live, VIII, 37, 8 : *Tusculanos quorum eorum ope ac consilio Veliterni populo romano bellum fecissent* (passage pour lequel la tradition manuscrite présente des variantes et que la plupart des éditeurs corrigent de diverses manières) et Plaute, *Trinummus*, 1022 (plus exactement 1023), où l'on trouve effectivement (*homines*) *quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum*, texte que les éditeurs acceptent sans hésitation. Il s'agit chaque fois du fait que le relatif ne paraît pas remplir la fonction de pronom, laquelle est exprimée par une forme du démonstratif.

Quant à la troisième classe, qui nous intéresse au premier chef, elle est traitée p. 76 et suivantes. Ici, « le relatif perd son usage de liaison et ne retient que celui de pronom ». De cette situation, la *GGR* distingue deux

2. Sur ce point, cf. par exemple M. DOMINICY (1981) : « Beauzée critique de Port-Royal. La théorie du relatif », dans R. MORTIER et H. HASQUIN, *Études sur le XVIII^e siècle*, VIII, Bruxelles, p. 99.

modalités, dont seule la première nous concerne. C'est celle qui consiste « dans une façon de parler où les Latins se servent souvent du relatif, en ne lui donnant presque que la force d'un pronom démonstratif et lui laissant fort peu de son autre usage, de lier la proposition dans laquelle on l'emploie, à une autre proposition ». Le texte continue en ces termes :

C'est ce qui fait qu'ils commencent tant de périodes par le relatif, qu'on ne saurait traduire dans les langues vulgaires, que par un démonstratif, parce que la force du relatif, comme liaison, y étant presque perdue, on trouverait étrange qu'on en mît un.

L'exemple qui en est donné vient du *Panegyrique de Trajan*, de Pline le Jeune. La première phrase de ce texte ayant exprimé l'idée que c'est à bon droit que toute action et tout discours commencent par des prières, on lit ensuite : *Qui mos, cui potius quam Consuli, aut quando magis usurpandus colendusque est ?* La *GGR* commente en ces termes :

Il est certain que ce *qui* commence plutôt une nouvelle période qu'elle (*sic*) ne joint celle-ci à la précédente, d'où vient même qu'il est précédé d'un point. Et c'est pourquoi en traduisant cela en français, on ne mettrait jamais *Laquelle coutume*, mais *Cette coutume*, commençant ainsi la seconde période : *Et par qui CETTE COUTUME doit-elle être plutôt observée que par un consul ?*

Les capitales sont évidemment destinées à faire distinguer ce que la *GGR* considère comme appartenant à la résolution du relatif. Mais on doit bien observer que la traduction de la période commence par un *et*, qui ne correspond à aucun mot distinct du texte latin, et qu'on est dès lors conduit à interpréter comme faisant subrepticement partie de cette résolution. La *GGR* donne ensuite un exemple tiré des *Verrines*, qui est moins longuement commenté et où la résolution du relatif, à vrai dire, ne comporte aucune conjonction.

Ces passages suscitent quelques remarques. Tout d'abord, les auteurs de la *GGR* affirment clairement être les premiers à avoir exposé cette théorie du relatif, et on peut le leur accorder sans grand risque d'erreur. Ensuite, ils l'exposent avec prudence, surtout quand il est question du relatif qui perd son usage de liaison. Dans le passage que j'ai cité, on notera entre autres *en ne lui donnant PRESQUE que la force d'un pronom démonstratif*, un peu plus loin, *lui laissant FORT PEU de son autre usage, de lier la proposition dans laquelle on l'emploie à une autre proposition* et, encore, *la force du relatif, comme liaison, y étant PRESQUE toute perdue*. C'est sans doute aussi par prudence que le passage du *Panegyrique* n'est pas reformulé en latin, avec un démonstratif, mais que ce dernier apparaît seulement en traduction. Par ailleurs, dans le paragraphe consacré au relatif à valeur de simple démonstratif, à part une allusion au fait que, dans ce

type d'emploi, le relatif est précédé d'un point, ce qui, on le reconnaîtra, n'a aucune force probante, l'argumentation tient entièrement dans l'impossibilité de le traduire littéralement. On admettra que cette observation ne pourrait être décisive que si l'on soutenait qu'il existe une structure commune à toutes les langues, jusque dans les détails, ce qui est sans doute dans l'orientation générale de la *GGR*, mais ne saurait être admis sans plus.

Du point de vue théorique, la doctrine de la *GGR* concernant le relatif présente un harmonieux équilibre dans sa symétrie parfaite : deux fonctions ; trois classes, la première exerçant les deux fonctions, la seconde n'exerçant que l'une des deux et la troisième, l'autre. Mais quand on s'intéresse en détail aux gloses par lesquelles la *GGR* explique les exemples qui illustrent ces trois classes, on voit se creuser des lézardes.

Pour ceux qui concernent la première classe, la fonction conjonctive est toujours concrétisée par ce que nous appelons une coordination, et jamais par une subordination, que la *GGR*, on l'a vu, ne prend pas en compte. Il en résulte une difficulté qui apparaîtra dans la suite.

À propos de la seconde classe, où les relatifs ne sont que conjonctifs, si bien qu'ils sont doublés par une forme de démonstratif, les deux exemples cités offrent la succession *quorum eorum*. On croira difficilement que le relatif, avec une désinence aussi voyante que *-orum*, ne soit pas ressenti comme un génitif pluriel, susceptible donc de remplir une fonction nominale ou pronominale. Au reste, Leumann - Hofmann - Szantyr³, au § 298, c, notent qu'en latin ancien, les exemples de ce genre sont rares, qu'ils se trouvent le plus souvent dans des passages familiers ou même vulgaires et qu'on sera donc fondé à y voir plutôt un exemple des redondances auxquelles se prêtent volontiers ces niveaux de langue : la fonction pronominale du relatif, loin de faire défaut, est, en fait, renforcée et comme redoublée. Par ailleurs, la construction envisagée ne devient fréquente que chez les auteurs chrétiens, parce que les traductions latines de la Bible rendent servilement un usage de la langue hébraïque qui consiste justement à juxtaposer une forme du relatif et une forme de démonstratif aux mêmes cas, genre et nombre. Des traductions de la Bible, cet usage s'est répandu, mais moins abondamment, dans la littérature chrétienne. Ainsi expliqué, l'usage incriminé ne peut en aucune manière jouer le rôle que lui assigne la *GGR*.

La troisième classe, elle, ne devrait concerner que des relatifs n'ayant aucune fonction conjonctive. En fait, dans le premier exemple, qui est aussi le plus abondamment glosé, la *GGR*, on l'a vu, rend l'expression *qui mos*

3. M. LEUMANN - J.-B. HOFMANN - A. SZANTYR (1965) : *Lateinische Grammatik*, II ; J. B. HOFMANN, A. SZANTYR, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München.

en la traduisant par *Et cette coutume*. C'est exactement la même glose que celle de l'exemple de la première classe, où *in quibus* est expliqué par *et in his*. S'il est vrai que, dans la glose du second et dernier exemple, en revanche, il n'y a pas de conjonction, il faut avouer qu'on se trouve là devant un ensemble qui présente un certain flou. Les seules différences qui subsistent entre la première et la troisième classes sont, dans les exemples de cette dernière, le point précédant le relatif (mais on sait de reste que la ponctuation des textes anciens n'a rien d'assuré) et le sentiment de percevoir une fin de phrase, qui conduit à une difficulté de traduction (mais c'est là un sentiment tout subjectif, qui, de plus, est lié à la langue du traducteur). On doit donc conclure qu'en fait, la théorie de la *GGR* manque de cohérence. Certaines des remarques que je viens de faire avaient déjà été exprimées par Beauzée (dans sa *Grammaire générale*) et répercutées par M. Dominicy (dans l'article cité à la n. 1), qui note cependant que « Port-Royal a saisi le rôle subordonnant du relatif tout en excluant de la 'grammaire générale' le mécanisme syntaxique de la subordination ».

Dans un article publié il y a quelques années, j'ai relevé rapidement les enseignements que l'on trouve sur le relatif de liaison dans les principales grammaires du XIX^e et du XX^e siècles ⁴. Je ne retiendrai ici que l'essentiel. Tout d'abord, la fonction habituellement subordonnante du relatif est admise sans hésitation. Par ailleurs, l'emploi du relatif en tête de phrase, comme équivalent d'un démonstratif accompagné d'une conjonction de coordination est un usage reconnu, même si certains le mentionnent avec des considérations restrictives.

L'exemple le plus caractéristique est celui de R. Kühner ⁵, qui note avec prudence que la proposition introduite par un relatif de liaison et celle qui la précède sont des propositions *die wir im Deutschen bestimmter durch Hauptsätze [...] bezeichnen* et qui, en outre, observe que, par rapport à la proposition précédente, les propositions commençant par un relatif de liaison *in eine gewisse nähere Beziehung treten*, ce qui revient à dire qu'une certaine subordination existe ici en latin, même si les usagers de l'allemand (et on peut dire aussi du français) ont plutôt l'impression de percevoir une coordination. Ce qui réapparaît ainsi, c'est le problème de la traduction, qui se trouvait déjà dans la *GGR*, mais est exprimé ici comme une situation de fait et non comme un argument.

4. Ét. ÉVRARD (1992) : « Pour un inventaire raisonné de la syntaxe latine », dans *Serta Leodiensia secunda*, Liège, CIPL, p. 173-190.

5. Cité ici d'après l'édition R. KÜHNER, C. STEGMANN (1962) : *Ausführliche Grammatik der Lateinischen Sprache*, 4^e éd., revue par A. THIERFELDER, München, § 197.

En revanche, la grammaire de Leumann - Hofmann - Szantyr (§ 308) donne le *Relativischer Anschluss* comme une certitude qui n'a besoin d'aucune argumentation pour être reconnue. Elle indique que la différence réside dans la relation plus ou moins étroite qui unit la relative à la proposition qui la précède (§ 308, c). Mais, de cette distinction, aucun critère n'est proposé : c'est apparemment une affaire subjective.

Je terminais cette revue en constatant qu'en 1980, Chr. Touratier ⁶ refuse tout à fait de croire au relatif de liaison, tandis qu'en 1985, M. Lavency ⁷ le tient pour parfaitement légitime. Depuis lors, on a vu paraître la *Syntaxe latine* de Chr. Touratier ⁸ et la deuxième édition d'*Vsus* ⁹ de M. Lavency. Examinons donc ce que ces deux ouvrages apportent de neuf.

Dans sa première édition, M. Lavency, § 363, affirmait l'existence de constructions où le pronom *qui*, *quae*, *quod*, toujours placé en tête de phrase, équivaut à une conjonction de coordination suivie de *is*, *ea*, *id*. Il continuait en disant que, dans cette fonction, *qui*, *quae*, *quod* commute toujours avec *is autem*, *ea autem*, *id autem*. Dans la deuxième édition, § 407, il dit qu'après une ponctuation forte correspondant à une clôture de phrase, *qui*, *quae*, *quod* est commutable avec *is*, *ea*, *id* ou *hic*, *haec*, *hoc* à valeur d'anaphorique. Dans ce même paragraphe, l'auteur note qu'en discours indirect, de telles propositions introduites par un relatif deviennent éventuellement des infinitives. Il y a là deux nouveautés : le relatif de liaison équivaut non seulement à *is*, mais aussi à *hic* ; en revanche, il n'est plus fait mention de conjonction de coordination. Quant à l'infinitive du style indirect, le phénomène est bien connu, mais on ne le rapproche habituellement pas aussi nettement du relatif de liaison (cf. pourtant Leumann - Hofmann - Szantyr, § 308, a). J'y reviendrai plus loin.

Dans sa *Syntaxe*, Chr. Touratier, pour sa part, commence (p. 546) par rappeler la doctrine courante du relatif de liaison. Il cite ensuite deux exemples français (l'un de Gide, l'autre tiré d'une traduction d'un texte anglais) où un relatif suit une ponctuation forte, sans pourtant commencer une nouvelle phrase : en fait, dans les deux cas, l'auteur relance une phrase apparemment terminée (ce que l'on pourrait appeler une rallonge). Certains passages cités comme exemples de relatifs de liaison peuvent s'expliquer ainsi, mais Chr. Touratier insiste sur le fait que ce n'est pas toujours le cas : souvent, c'est uniquement l'impossibilité de traduire dans une langue

6. Chr. TOURATIER (1980) : *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris, p. 410-445.

7. M. LAVENCY (1985) : *Vsus*, Duculot, Gembloux, § 404 et 423.

8. Chr. TOURATIER (1994) : *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve.

9. M. LAVENCY (1997) : *Vsus*, 2^e éd., Louvain-la-Neuve.

moderne qui incite à alléguer l'explication par le relatif de liaison sans que cela soit nécessaire du point de vue du latin. S'agissant de l'infinitif dans une relative du style indirect, Chr. Touratier (p. 605 et s.) note d'abord que le même phénomène se rencontre dans d'autres espèces de subordonnées. Reprenant ensuite une expression d'Ernout - Thomas, il accepterait de dire que, dans ces cas, « le lien de subordination est faible », mais à condition de maintenir qu'il s'agit tout de même de propositions pleinement subordonnées, qui sont simplement des constituants extraposés. Il reprend ainsi l'expression qu'il avait utilisée dans son livre de 1980. Il redit enfin que, dans de nombreux cas, il n'est même pas besoin de passer par cette explication.

La situation est donc la suivante : la majorité des grammairiens croient que le latin possède un « relatif » non subordonnant. Ils n'ont, en faveur de cette thèse, aucun indice objectif qui soit directement observable ; tout au plus peuvent-ils alléguer un indice indirect et non décisif : dans le discours indirect, des propositions introduites par un relatif ont leur verbe à l'infinitif, ce qui est le traitement normal des indépendantes du style direct et pourrait conduire à croire que ces propositions correspondent à des « relatifs de liaison » du style direct. En face de cette quasi unanimité, Chr. Touratier, pratiquement seul de son avis, considère que le relatif est toujours subordonnant et que le cas des relatives à l'infinitif en style indirect peut s'expliquer différemment.

Depuis longtemps, gêné par le caractère peu satisfaisant de la théorie du « relatif de liaison », j'étais disposé à croire qu'il s'agissait là d'une chimère, mais le cas des relatives du style indirect à l'infinitif m'intriguait. De toute manière, il s'agit là d'un phénomène rare et qui ne semble avoir qu'un rôle exceptionnel dans l'usage courant. Il me paraîtrait donc normal d'accepter la thèse que voici : le relatif est toujours subordonnant, mais il peut arriver que, dans la conscience du locuteur ou du scripteur, ce caractère s'atténue au point de s'effacer complètement, si bien que le verbe, au moment d'être énoncé, l'est comme s'il n'y avait pas de subordination mais bien une simple coordination. Il y aurait là conjonction d'un phénomène syntaxique (mise en place d'une situation de subordination) et d'un phénomène psychologique (obscurcissement et oubli d'une situation déjà inaugurée). Il reste alors à s'interroger sur le fait que ce phénomène ne s'observe que dans de rares cas et à tenter de mettre au jour les circonstances qui pourraient favoriser un tel oubli.

C'est ce que j'ai tenté de faire dans mon étude précédemment citée (cf. note 3). Bornant d'abord mon enquête au *Bellum Gallicum*, I-VII, j'ai examiné les caractères communs aux relatives qui, dans le style indirect,

ont leur verbe à l'infinitif. Je voudrais ici prolonger cette enquête, d'abord en y ajoutant le *Bellum ciuile*.

Des 78 877 (45 725 + 33 152) occurrences que comptent les deux œuvres, 1 879 (1 172 + 707), sont des formes du pronom relatif ; 508 (316 + 192) d'entre elles sont généralement présentées dans les éditions comme des relatifs de liaison¹⁰ ; 233 de ces dernières (152 + 81) se trouvent dans un discours indirect, dont 209 (134 + 75) sont au subjonctif et 18 (12 + 6) à l'infinitif¹¹. Ces chiffres montrent que les propositions à l'infinitif ne constituent qu'une proportion très faible du total, ce qui est favorable à l'hypothèse qu'elles seraient dues à une inattention du scripteur. Précisons encore le sens de cette observation. Les relatifs dont la ponctuation adoptée par les éditeurs fait des « relatifs de liaison » représentent 27 % du total des relatifs, alors qu'en discours indirect, les relatifs qui ont leur verbe à l'infinitif ne constituent que 7 à 8 % du total des relatifs dans cette situation. Les éditeurs paraissent donc, de toute façon, avoir été trop généreux, dans leur ponctuation, pour le « relatif de liaison ».

Par ailleurs, les 18 propositions relatives en discours indirect qui ont leur verbe à l'infinitif présentent des particularités dignes d'attention. Tout d'abord, il arrive souvent que le relatif ait sa fonction conjonctive par rapport à l'infinitif, mais sa fonction anaphorique par rapport à un autre verbe, appartenant à une proposition subordonnée à cet infinitif, situation que l'on pourrait appeler « entrelacs des fonctions du relatif », traduisant ainsi l'expression allemande *Relative Verschränkung*¹². Ainsi, dans le *B.C.*, I, 17, 1 et 2, Domitius écrit à Pompée :

Caesarem [...] facile intercludi posse frumentoque prohiberi. Quod nisi fecerit [sc. Pompeius], se cohortesque amplius XXX magnumque numerum senatorum atque equitum Romanorum in periculum esse uenturum.

Le relatif *Quod* a sa fonction conjonctive par rapport à *esse uenturum*, mais sa fonction pronominale par rapport à *nisi fecerit*, proposition subordonnée à *esse uenturum*. Voici la liste des exemples de ce genre : *B.G.*, I, 14, 2 ; 44, 11 ; II, 14, 6 ; V, 27, 7 ; 27, 11 ; VII, 19, 5 ; *B.C.*, I, 10, 3 ; 17, 2 (exemple cité plus haut) ; III, 57, 4 ; 73, 6 (où une lacune est comblée de diverses manières, mais de toute façon par un infinitif), à quoi il faut

10. Les variations d'une édition à l'autre (je pense surtout aux éditions Teubner et CUF) ne portent guère à conséquence. Le chiffre 316 doit être pris comme une approximation, en raison de difficultés de dépouillement.

11. Je ne donne pas les chiffres, d'ailleurs très faibles, des relatives à l'indicatif enchâssées dans un discours indirect non plus que des cas de relatives sans verbe exprimé.

12. Cf. LEUMANN - HOFMANN - SZANTYR (1965), *op. cit.* (n. 3), qui y consacre le § 307.

ajouter les cas de *B.G.*, II, 17, 3 ; VII, 37, 3, où le relatif a sa fonction pronominale dans un ablatif absolu dépendant de l'infinitif. En *B.G.*, I, 31, 7, l'infinitif est séparé du relatif par 15 mots consistant principalement en un participe apposé au sujet (non exprimé) de l'infinitif et en une relative dont l'antécédent est ce sujet. En *B.C.*, I, 26, 4, le relatif est séparé de l'infinitif par 8 mots ; en I, 85, 11, il n'y en a que 4, mais l'attention est peut-être détournée par le caractère oratoire de l'expression (*et ... et*) et par les deux formes verbales qui forment figure (*tulisse* et *laturum esse*). Il reste les deux exemples *B.G.*, I, 20, 4 et II, 4, 3, où l'on trouve l'expression *Qua ex re*, probablement lexicalisée ou en bonne voie de l'être.

La conclusion me paraît s'imposer : dans tous les cas sauf un, la circonstance qui a pu favoriser l'oubli du rapport de subordination est soit le fait que la double fonction du relatif est partagée entre deux pôles, soit la distance entre le pronom et le verbe, soit l'effet d'une lexicalisation. Peut-être pourrait-on admettre que, dans le discours direct aussi, les mêmes circonstances provoquent une occultation de la subordination introduite par le relatif, ce que l'on pourrait manifester par la ponctuation : on aurait alors des « relatifs de liaison » auxquels on ne refuserait cependant pas la qualité de subordonnant et qui, de toute manière, ne différeraient pas (sinon par la ponctuation) des autres relatifs. Les chiffres cités plus haut inclinent à croire que ces critères donneraient un effectif très inférieur à celui que l'on observe dans les éditions. Une vérification faite sur le *B.G.* montre que moins de la moitié des relatifs suivant une ponctuation forte présentent l'un des caractères mis en évidence. Par ailleurs, dans de nombreux cas, on doit bien admettre qu'une ponctuation faible serait tout à fait satisfaisante. Prenons en exemple *B.C.*, I, 24, 4 et 5 :

Reducitur ad eum [sc. Caesarem] deprensus ex itinere N. Magius Cremona, praefectus fabrum Cn. Pompei. Quem Caesar ad eum remittit cum mandatis.

On ne peut guère contester qu'une virgule après *Pompei* ferait tout aussi bien l'affaire. Les cas de ce genre se rencontrent tout au long du texte, ce qui confirme l'opinion émise par Chr. Touratier.

César constitue un terrain de choix pour le mode d'investigation que j'ai choisi : on sait sa propension à utiliser le discours indirect. Si nous passons à d'autres auteurs, les résultats seront donc beaucoup moins riches. Soit le *De officiis* de Cicéron¹³. Ce texte se compose de 34 617 oc-

13. Les données relatives à ce texte proviennent de Catherine KINAPENNE (1995) : *Cicéron. De officiis. Index verborum, listes de fréquence, relevés grammaticaux*, Liège, C.I.P.L. (fasc. 22 de la série du L.A.S.L.A.).

currences ; 1 396 sont des formes du pronom relatif dont 188 sont traitées comme des relatifs de liaison. De ces 188 occurrences, il n'y en a que 62 qui présentent un entrelacs ; pour deux autres, il y a ellipse du verbe. En outre, sauf erreur de ma part, le texte ne contient aucune relative au style indirect avec un verbe à l'infinitif.

Bien que je dispose des données informatisées pour les discours préconsulaires de Cicéron¹⁴, je n'ai guère pu en tirer de renseignements pour ma recherche, en raison du fait qu'il est difficile, par des moyens informatiques, de découvrir tant les « relatifs de liaison » que les relatifs du style indirect qui régissent un verbe à l'infinitif. Le seul moyen serait d'examiner une à une toutes les occurrences du relatif, mais, dans cet ensemble de textes, il y en a 5 210 ! Je remettrai donc ce point de mon enquête à plus tard. Je puis tout de même signaler un cas où le verbe de la relative est à l'impératif ; il s'agit de *Verr., a. s., 3 (de Frumento)*, 83 :

Coegit Acestenses a Docimo tantundem publice accipere ; id quod ex Acestensium publico testimonio cognoscite.

On voit par la ponctuation que l'éditeur de la C.U.F., H. de la Ville de Mirmont, traite *quod* comme un relatif de liaison, ce que confirme sa traduction. Mais on voit bien aussi que ce traitement a pour raison d'être les contraintes de la traduction et non les nécessités du latin. On rejoint ainsi l'observation de Chr. Touratier rappelée plus haut. On notera en outre qu'on peut exprimer un ordre par des moyens autres que l'impératif, impossible dans une proposition relative en français ; pour traduire le texte cité, on pourra écrire, par exemple : « il contraignit les Acestins à en recevoir tout autant de Docimus au nom de la cité, ce dont je vous invite à prendre connaissance par le témoignage officiel des Acestins ».

Toujours à propos de Cicéron, les relevés faits par Catherine Kinapenne pour l'index du *De natura deorum* ont isolé un passage où une relative du style indirect est à l'infinitif. Il se trouve en *De N. D.*, II, 125 :

Ranae autem marinae dicuntur obruere sese harena solere et moueri prope aquam, ad quas quasi ad escam pisces cum accesserint confici a ranis atque consumi.

Il est clair que le relatif *ad quas* a sa fonction conjonctive par rapport aux verbes *confici* et *consumi*, mais sa fonction pronominale par rapport à *accesserint*. Ce cas présente donc l'entrelacs caractéristique mis en évidence plus haut. Mais l'édition O. Plasberg revue par W. Ax (Teubner, 1980) n'a

14. Pour lesquels Catherine Kinapenne a préparé un index avec listes de fréquence et relevés grammaticaux, actuellement sous presse au C.I.P.L. et dont on espère qu'il paraîtra sous peu [paru depuis : C. KINAPENNE (2001) : *M. Tulli Ciceronis orationes. Index verborum*, Hildesheim, Olms - Weidman].

pas cru nécessaire d'en faire un relatif de liaison, non plus que celle de H. Rackham (Loeb, 1956). Il paraîtra sans doute paradoxal que, dans cet exemple, les éditeurs n'aient pas fait précéder le relatif d'une ponctuation forte alors qu'il se trouve dans une construction généralement alléguée en faveur du relatif de liaison.

Pour en finir avec Cicéron, la communication de M. Jean Meyers, qui porte sur la traduction cicéronienne du *Timée*, en examine, entre autres, les relatifs de liaison, et vérifie que l'on y retrouve les critères que j'avais dégagés à partir du *Bellum Gallicum*¹⁵.

De Salluste, le *Bellum Iugurthinum*, qui compte 21 453 occurrences, présente plusieurs passages qui doivent nous retenir. Avant d'examiner trois exemples de relatives du style indirect à l'infinitif, je voudrais citer quelques textes qui éclaireront les particularités concernant la manière dont cette œuvre emploie les modes dans la relative. Je ne dirai rien de l'indicatif ni du subjonctif, qui, on le sait, y sont les modes dominants. Mais on y rencontre aussi une occurrence de l'impératif et sept occurrences de l'infinitif en style direct.

Voyons tout d'abord la relative à l'impératif : en 14, 6, alors qu'Adherbal rappelle l'amitié entre sa famille et Rome, on trouve une relative dont le verbe est à l'impératif ; l'éditeur y voit donc un relatif de liaison :

Familia nostra cum populo Romano bello Carthaginiensi amicitiam instituit, quo tempore magis fides eius quam fortuna petenda erat. Quorum progeniem uos, patres conscripti, nolite pati me nepotem Masinissae frustra a uobis auxilium petere.

Dans ce cas, la traduction par un relatif est difficile, en particulier à cause de l'accord sylleptique (*familia* – *quorum*) et de la distance ; elle n'est cependant pas impossible (par exemple en utilisant la tournure passive : « une amitié fut conclue entre Rome, à un moment où on pouvait lui demander la fidélité plus que la fortune, et notre famille, dont, je vous en prie, vous ne voudrez pas qu'un rejeton, moi, le petit-fils de Masinissa, demande en vain une assistance ») ; de toute manière, la relative continue la proposition précédente et achève un argument bien plus qu'elle ne commence une phrase nouvelle (en renversant l'ordre de subordination, on aurait : « alors que notre famille a lié amitié avec Rome à un moment difficile, ne souffrez pas que ... »).

Le *Bellum Iugurthinum* présente par ailleurs, comme je viens de le noter, sept relatives du discours direct ayant leur verbe à l'infinitif. Ce sont

15. Cf., dans ce fascicule, p. 227-256.

des infinitifs historiques, reconnaissables au fait que le sujet, s'il est exprimé, est au nominatif ¹⁶. Dans six cas, les éditeurs les traitent comme des relatifs de liaison, mais il en est un septième où cette solution est difficile et n'est de toute manière pas adoptée par A. Ernout dans son édition. Malgré le silence des grammaires sur ce point, on est donc conduit à admettre que l'infinitif historique est possible dans la relative. Il faut ajouter que P. Perrochat, dans son étude sur l'infinitif de narration ¹⁷ admet qu'un infinitif de narration peut se rencontrer dans une subordonnée, mais il considère que la question est délicate, « car la notion de subordination est relative » et, à propos des exemples de Salluste, il soutient qu'« on ne saurait tenir pour des subordonnées les relatives introduites par un « relatif de liaison » », mais il ne dit pas, lui non plus, ce qui permet de reconnaître ce type de relatif, sinon que la proposition qu'il introduit énonce un élément essentiel, ce qui est tout subjectif et qui, de toute manière, exclurait du nombre des subordonnées les propositions introduits par un *cum inversum*.

En 12, 5, on lit :

Noctu Iugurthae milites introducit [dans la maison où logeait Hiempsal].
Qui postquam in aedis irrupere, diuorsi regem quaerere ; dormientis alios, alios occurrentis interficere, scrutari loca abdita, clausa effringere, strepitu et tumultu omnia miscere.

On observera qu'il y a un entrelacs des liaisons du relatif ; par ailleurs, la série des infinitifs est formée d'infinitifs historiques (remarquer *diuorsi*, au nominatif). Il ne paraît pas excessif de voir ici un relatif véritable, énonçant une conséquence de l'action indiquée par *introducitur*. C'est d'autant plus admissible que Salluste éprouve un goût marqué pour l'infinitif narratif.

En 37, 4, il est question du siège de Suthul :

Venit ad oppidum Suthul, ubi regis thesauri erant. Quod quamquam [...] neque capi neque obsideri poterat [...] tamen [...] uineas agere, aggerem iacere, alia quae incepto usui forent properare.

Ici, à nouveau, entrelacs et succession d'infinitifs qui ont toute l'apparence d'être des infinitifs historiques. Au reste, la suite du texte (38, 1) présente une série d'infinitifs historiques dans des indépendantes (*augere, missitare, ductare*).

Structure analogue encore en 59, 3 :

[...] ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congressu facerent. Quibus illi freti, non [...] sequi, dein cedere, sed aduersis equis

16. Cf. LEUMANN - HOFMANN - SZANTYR (1965), *op. cit.* (n. 3), § 200, c.

17. P. PERROCHAT (1932) : *L'infinitif de narration en latin*, (Coll. d'Études latines, X), Paris, p. 30 et 67.

concurrere, implicare ac perturbare aciem ; ita expeditis peditibus suis hostis paene uictos dare.

Ici, pas d'entrelacs, mais la mention du sujet au nominatif (illi freti).

Au chapitre 60, 5, il est question d'un combat de cavalerie entre Jugurtha et les Romains. Pendant ce temps, Marius conduit l'assaut de Zama. Comme il s'aperçoit que les ennemis, dès qu'ils ont un peu de répit, suivent du regard le combat mené par leur roi, il tire profit de cette situation :

Sed illi qui moenia defensabant, ubi hostes paulum modo pugnam remiserant, intenti proelium equestre prospectabant. Eos [...] laetos modo, modo pauidos animaduorteres ; ac [...] monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus et ea huc et illuc quasi uitabundi aut iacentes tela agitare. Quod ubi Mario cognitum est [...] consulto lenius agere ac diffidentiam rei simulare ; pati Numidas sine tumultu regis proelium uisere.

Ici, plusieurs traits intéressants sont réunis : il y a entrelacs du relatif ; d'autre part, la relative à l'infinitif suit une série d'infinitifs historiques en propositions indépendantes et ceux-ci ont peut-être entraîné ceux-là.

Au chapitre 70, 5, Bomilcar envoie une lettre à Nabdalsa, avec qui il a ourdi un complot contre Jugurtha, mais qui semble hésitant à persévérer ; dès lors,

litteras ad eum per homines fidelis mittit in quis mollitiam socordiamque uiri accusare, testari deos [...] monere [...] Iugurthae exitium adesse, ceterum suane an Metelli uirtute periret, id modo agitari.

Ce texte est cité par Perrochat, qui y voit un relatif de liaison¹⁸. Il est pourtant difficile de mettre une ponctuation forte devant *in quis*, et, à ma connaissance, aucun éditeur – en particulier A. Ernout – ne le fait. On peut donc considérer qu'il s'agit d'un véritable relatif construit avec un infinitif de narration.

Au moment où Marius non seulement est élu consul, mais reçoit le commandement en Numidie, Metellus ne peut cacher son aigreur. Le texte, en 82, 2, montre le chagrin excessif d'un chef par ailleurs exceptionnel :

Quibus rebus supra bonum atque honestum percussus, neque lacrimas tenere neque moderari linguam ; uir egregius in aliis artibus nimis molliter aegritudinem pati.

De nouveau, les infinitifs sont certainement des infinitifs historiques (cf. les nominatifs *percussus* et *uir egregius*), mais cela n'oblige nullement à traiter le relatif comme un relatif de liaison : Salluste mentionne l'élection de

18. P. PERROCHAT (1932), *op. cit.* (n. 17), p. 67.

Marius comme consul et l'attribution qui lui est faite de la province de Numidie principalement parce qu'il y trouve l'occasion de noter la réaction irritée de Metellus à ces nouvelles ; la relation de subordination de l'un à l'autre paraît au moins vraisemblable.

En 94, 6, Salluste raconte les péripéties du siège d'une place forte sur la Mulucha. Soudain, l'arrivée d'attaquants romains d'un côté où les ennemis ne les attendaient pas provoque une débandade : *repente a tergo signa canere* ; d'où fuite qui se généralise (*fugere*).

Quod ubi accidit, eo acrius Romani instare, fundere ac plerosque tantummodo sauciare, dein super occisorum corpora uadere, auidi gloriae, certantes murum petere neque quemquam omnium praeda morari.

Ici, avant la relative, deux indépendantes sont à l'infinitif de narration (*canere, fugere*) ; les infinitifs de la relative sont bien des infinitifs de narration, comme le montre le nominatif *Romani*. Quant au lien de subordination, il se comprend facilement puisque la relative relate les conséquences de l'attaque surprise.

Ces divers passages montrent la prédilection de Salluste pour l'infinitif narratif, même en proposition subordonnée. Il nous reste à citer les trois passages où une infinitive du style indirect est à l'infinitif. En 22, 4, dans la réponse de Jugurtha aux députés romains, celle-ci étant au style indirect introduit par *Jugurtha [...]* *respondit*, après une série d'infinitives correspondant à des indépendantes du style direct, on lit :

Adherbalem dolis uitae suae insidiatum ; quod ubi comperisset, sceleri eius obuiam isse.

La relative est ici à l'infinitif ; il est vraisemblable que l'entrelacs par lequel elle débute a suffi à estomper la subordination entamée par le relatif.

La fin du *Bellum Iugurthinum* (111, 1) raconte comment le roi Bocchus, après avoir subi une défaite, engage des négociations avec les Romains. Marius délègue Sulla pour mener cette affaire. Au discours du roi, ce dernier fait une réponse rapportée en style indirect. Il dit entre autres choses :

Faciendum ei [sc. regi] aliquid quod illorum [sc. Romanorum] magis quam sua rettulisse uideretur. Id adeo in promptu esse quoniam copiam Iugurthae haberet. Quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimum deberetur.

De nouveau, une relative du style indirect à l'infinitif, avec un entrelacs qui a fort bien pu occulter la subordination entamée par le pronom relatif.

Dernier exemple, en 113, 3 : le roi Bocchus hésite à trahir Jugurtha :

Maurus [...] dicitur secum ipse multum agitauiſſe, uoltu pariter atque animo uariuſ ; quae ſcilicet ita tacente ipſo occulta pectoris patefecitſſe.

Le discours indirect est ici introduit par un passif personnel. La relative a son verbe à l'infinitif, ce dernier étant séparé du pronom par un ablatif absolu qui a pu amener le scripteur à perdre de vue la subordination que le pronom avait commencée.

Les remarques faites à propos de César et de Cicéron se confirment donc chez Salluste, mais ce dernier utilise plus abondamment l'infinitif dans la proposition relative et il le fait plus librement : infinitif dans des relatives du style direct ; infinitif dans le style indirect, même en dehors des conditions généralement observées chez César.

Venons-en maintenant à Tacite. On connaît son goût pour l'infinitif historique et Perrochat, dans l'ouvrage cité ci-dessus, s'étend sur l'emploi qu'il en fait, même en proposition subordonnée. Je ne reviendrai pas sur le sujet : je m'attacherai seulement aux cas des relatives à l'infinitif dans le style indirect, et je n'examinerai que les *Annales*. Je commencerai par les passages où l'infinitif dans une relative du style indirect s'accompagne de l'une des conditions exposées plus haut à partir du texte de César.

En II, 33, 2, Gallus Asinius prend la parole au sénat à propos des excès de luxe :

Disseruit auctu imperii adoleuiſſe etiam priuatas opes, idque non nouum, ſed e uetuiſſimis moribus [...] cuncta ad rem publicam referri, qua tenui anguſtas ciuium domos, poſtquam eo magnificentiae uenerit, gliſcere ſinguloſ.

Il y a un entrelacs, *qua tenui* formant une sorte d'ablatif absolu ; en outre, le relatif est séparé du verbe par une subordonnée temporelle. Ces circonstances ont pu troubler le déroulement normal de la phrase.

Le double suicide de Pomponius Labeo et de sa femme est raconté en VI, 29, 1 ; au § suivant, Tacite expose la réaction de l'empereur :

Sed Caesar [...] diſſeruit morem fuiſſe maioribus, quotiens dirimerent amicitiaſ, interdiciſe domo eumque finem gratiae facere : id ſe repetuiſſe in Labeone, atque illum, quia male adminiſtratae prouincia aliorumque criminum urgebatur, culpam inuidia uelauitſſe, fruſtra conterrita uxore, quam eſſi nocentem periculi tamen expertem fuiſſe.

La relative qui termine cette citation a son verbe à l'infinitif, mais la ponctuation ne fait pas du relatif qui l'introduit un relatif de liaison. Il n'y a pas ici à proprement parler d'entrelacs, mais les mots *etſi nocentem*, qui sont l'équivalent d'une proposition subordonnée, constituent sans doute un écran qui suffit à occulter la subordination inaugurée par le relatif.

Dans la narration de la mort de Sénèque, au moment où un centurion vient lui signifier l'arrêt fatal, Tacite montre le philosophe plein de fermeté (XV, 62, 1) :

Ille, interritus, poscit testamenti tabulas ac, denegante centurione, conuersus ad amicos [...] imaginem uitae suae relinquere testatur ; cuius si memores essent, bonarum artium famam tam constantis amicitiae laturos.

La relative qui termine la phrase commence par un entrelacs, ce qui peut justifier l'infinitif, dû à l'oubli de la subordination entamée par le relatif.

Il reste à citer quelques cas où l'infinitif de la relative ne peut s'expliquer par des motifs de ce genre et résulte sans doute simplement de la tendance de Tacite à utiliser l'infinitif, en particulier l'infinitif de narration. Au début des *Annales*, il est question des inquiétudes suscitées par la visite d'Auguste à Agrippa Postumus. En I, 5, 1, Tacite écrit :

Rumor incesserat paucos ante mensis Augustum [...] comite uno Fabio Maximo Planasiam uectum ad uisendum Agrippam [...] spemque fore ut iuuenis penatibus aui redderetur. Quod Maximum uxori Marciae aperuisse, illam Liuiæ.

La relative ne paraît pas commencer une phrase nouvelle mais bien prolonger le récit. La ponctuation forte qui précède *quod* ne semble pas nécessaire et il n'est pas impossible de considérer la proposition comme une subordonnée, avec un infinitif qu'expliquerait le penchant de Tacite pour ce mode.

Au livre IV, 41, 3, Tacite, après avoir exposé le souhait de Séjan d'amener Tibère à séjourner loin de la Ville et, en une longue suite d'infinitifs, les avantages qu'il en escomptait pour lui-même, écrit :

Igitur, paulatim negotia urbis, populi adkursus, multitudinem adfluentium increpat, extollens laudibus quietem et solitudinem, quis abesse taedia et offensiones ac praecipua rerum maxime agitari.

La relative est ici dans un discours indirect au sens large. Bien qu'elle soit à l'infinitif, la plupart des éditeurs ne paraissent pas avoir pensé à en faire un relatif de liaison ; on ne peut que leur donner raison.

Le discours par lequel Claude souhaite que ne tombe pas en désuétude la consultation des haruspices est rapporté en XI, 15, 1 :

Rettulit deinde ad senatum super collegio haruspicum [...] saepe aduersis rei publicae temporibus accitos, quorum monitu redintegratas caerimonias et in posterum rectius habitas ; primoresque Etruriae [...] retinuisse scientiam et in familias propagasse. quod nunc segnius fieri publica circa bonas artes socordia.

Pour aucune des deux relatives de ce passage, on ne peut alléguer les raisons qui, chez César, avaient paru favoriser l'emploi de l'infinitif. La

punctuation forte avant *quod* ne paraît cependant pas s'imposer ; ici encore, il ne semble pas que commence une nouvelle phrase et il est probable qu'il s'agit seulement d'une préférence de Tacite pour ce mode.

Dernier passage à citer : en XIV, 57, 2, Sénèque mis en disgrâce, Tigellin se met en valeur par divers arguments :

[Commemorat] non se, ut Burrum, diversas spes, sed solam incolumitatem Neronis spectare ; cui caueri utcumque ab urbanis insidiis praesenti cura : longinquos motus quonam modo comprimi posse.

De nouveau, les deux relatives à l'infinitif ne peuvent s'expliquer par les raisons qu'on a cru découvrir dans César. Il est toutefois évident qu'elles prolongent la proposition précédente et que la punctuation forte qui les précède ne paraît guère justifiée. Le mode répond ici encore à un oubli de la subordination qui est favorisé par le goût de Tacite pour l'infinitif.

De cet exposé se dégage la conclusion que rien n'oblige à croire que les relatives puissent dans certaines circonstances être des indépendantes. Le cas des relatives du discours indirect dont le verbe est à l'infinitif peut s'expliquer autrement et d'une manière plus convaincante. Chez César et, pour autant qu'on ait pu le contrôler, chez Cicéron, la structure même des relatives où ce phénomène s'observe conduit à penser que la subordination inaugurée par le relatif est obscurcie et occultée pour des motifs tels que l'entrelacs des relations du pronom ou l'éloignement du verbe. Chez Salluste et plus encore chez Tacite, ces motifs jouent aussi, mais, dans les cas où ils ne peuvent intervenir, on doit insister sur la tendance de ces deux auteurs à employer l'infinitif de narration ; chez eux, cet usage, généralement observé dans des indépendantes, s'est introduit aussi dans certaines subordonnées, entre autres dans des relatives soit au style direct, soit au style indirect.

Étienne ÉVRARD (†)